

ARTICLE 50 CHALLENGES DE LA SPORTIVITE

A) BUT DE CES CHALLENGES

Le Challenge et le Trophée de la Sportivité (fair-play) consistent à récompenser le comportement des équipes sur le terrain tout au long de la saison.

B) CHALLENGE DE LA SPORTIVITE

Le « Challenge de la Sportivité » (fair-play) concerne les **deux premières divisions**. Le mode de calcul de ce challenge s'établit comme suit :
Des points sont attribués aux équipes en fonction, d'une part des sanctions reçues, et d'autre part des rencontres qui sont arbitrées.

Les critères pour établir le classement de ces challenges sont :

1) Attribution des points pour les sanctions :

- 1 point pour une sortie temporaire,
- 2 points pour un avertissement,
- 3 points pour deux sorties temporaires pour le même joueur au cours d'une même rencontre,
- 4 points pour deux sanctions (sortie temporaire + avertissement), pour le même joueur au cours de la même rencontre,
- 5 points pour deux avertissements, pour le même joueur au cours de la même rencontre,
- 7 points pour une exclusion définitive d'un joueur, § C-a à C-c,
- 10 points pour une exclusion définitive d'un joueur, à partir de § D-a à P.
- 20 points pour une exclusion définitive d'un joueur, à partir de § Q à S.

2) Attribution des points pour l'arbitrage (matchs arbitrés) :

- Pour chaque match arbitré, il est attribué 1 point. A l'issue de ce résultat, l'équipe qui a été le plus arbitrée marque 0 point. Et ainsi de suite (par exemple, l'équipe la plus arbitrée marque 0 point, celle qui a eu un match de moins arbitré marque 1 point, deux matchs de moins arbitrés, 2 points et ainsi de suite).
- Une équipe ayant fait un « **forfait** » est pénalisée de **4 points**.
- Une équipe étant responsable d'un **arrêt de la rencontre** est pénalisée de **20 points**.

La somme des points attribués pour l'arbitrage et les sanctions constitue le **résultat final**.

L'équipe ayant obtenu le **plus faible total de points** devient détentrice, pour une saison, d'un challenge qui est remis en jeu la saison suivante.

C) PENALITES SUPPLEMENTAIRES

1) Lorsqu'un joueur est pénalisé à la suite d'un rapport d'arbitre, même s'il n'a pas été pénalisé durant la rencontre, il sera considéré comme ayant reçu une « exclusion définitive » (carton rouge).

D) CALCUL EN CAS D'EGALITE

En cas d'égalité au classement final l'équipe ayant le **plus de rencontres arbitrées** est classée devant l'autre.

En cas de nouvelle égalité, l'équipe ayant le moins « d'exclusions définitives » est classée devant l'autre.

S'il y a encore des égalités successives, l'ordre des critères pour départager les équipes est le suivant :

- ⇒le moins de « double avertissements »,
- ⇒le moins de « double sanctions »,
- ⇒le moins de « double sorties temporaires »,
- ⇒le moins d'« avertissements »,
- ⇒le moins de « sorties temporaires ».

E) TROPHEE DE LA SPORTIVITE

Le « Trophée de la Sportivité » concerne les autres divisions.

Le mode d'attribution de ce trophée est identique au « Challenge de la Sportivité »

F) « SPORTIVITE ARBITRES »

Le « Trophée de la Sportivité Arbitres » est attribué à l'équipe qui a été, de l'avis des arbitres, celle ayant le plus l'esprit FSGT, la plus agréable à arbitrer.

A la fin de chaque rencontre, les arbitres donnent une notation concernant le comportement des équipes sur le match.

A l'issue de la saison, un bilan est fait sur l'ensemble des rencontres de la saison afin d'attribuer ce trophée.